



MARTINIQUE

RÉSUMÉ

L'objectif de l'étude était de réaliser un diagnostic complet de la situation dans chaque DOM et de formuler des recommandations pour mettre en place une ou des organisations pérennes de gestion des déchets issus des exploitations agricoles : emballages usagés, plastiques usagés, produits chimiques non utilisables. Les conclusions de cette étude devront faire l'objet, avant leur mise en œuvre, d'une concertation auprès des acteurs locaux et d'une approbation des pouvoirs publics au niveau national.

La première partie de l'étude a porté sur le diagnostic dans chacun des départements d'outre-mer. Elle a permis de préciser les enjeux quantitatifs, d'identifier les acteurs clés et d'analyser les retours d'expérience relevés dans chaque département.

La deuxième partie de l'étude a visé à préciser, pour chaque catégorie de déchet :

- Les principales actions à engager (**120 actions opérationnelles prioritaires** pour la Martinique), qui faciliteront la mise en place ultérieure d'une filière pérenne de gestion dans chacun des DOM.
- Les coûts prévisionnels de gestion de ces déchets. Les simulations présentées confirment le coût très élevé de gestion des différentes catégories de déchets.
- Les scénarios envisageables pour organiser la gestion opérationnelle et économique d'un dispositif pérenne. Les scénarios présentés sont à considérer comme des repères encadrant le champ des possibles.

Le scénario à définir à l'issue de cette étude sera construit en combinant des éléments des différents scénarios, suivant les catégories de déchets.

L'organisation actuelle en Métropole

L'organisation de la gestion des déchets d'agrofourniture s'est mise en place de façon volontaire, et progressive, sur le territoire métropolitain. La gestion des différents programmes : emballages vides de produits phytopharmaceutiques, produits phytopharmaceutiques non utilisables, emballages d'engrais, films plastiques, etc. est régie par des contrats de droit privé entre les différentes parties prenantes : metteurs en marché, éco organismes, distributeurs, entreprises du déchet. Le développement de la filière volontaire est mené en étroite concertation avec les pouvoirs publics. Depuis sa création en 2001, A.D.I.VALOR a progressivement élargi son périmètre d'intervention en Métropole : A.D.I.VALOR a donc été sollicité par les ministères en charge de l'Agriculture, de l'Ecologie, des Outre-mer et par l'ADEME pour réaliser cette étude préalable. Par ailleurs, A.D.I.VALOR intervient volontairement en Martinique en appui technique et financier.

Le diagnostic

La problématique de la gestion des intrants agricoles en fin de vie s'inscrit dans un contexte de recul constant de la production agricole et des surfaces cultivées. La production agricole (et la consommation d'intrants), est concentrée sur 3.300 exploitations, principalement dédiées à la culture de la banane, de la canne à sucre, du melon et des cultures sous serres.

150 tonnes d'emballages usagés sont à collecter chaque année, dont 110 tonnes de sacs plastiques d'engrais et 15 tonnes d'emballages vides de produits phytopharmaceutiques (EVPP). 2 000 tonnes de plastiques usagés sont à traiter chaque année, dont plus de 1.000 tonnes de gaines bleues et 400 tonnes de films de paillage. L'absence de filière de traitement des plastiques souillés induit un risque d'accumulation

de stocks de plastiques usagés en conditions non contrôlées. Le développement de l'utilisation de mousses plastiques pour la protection des régimes de bananes tend à se généraliser, et devrait générer, à terme, plus de 400 tonnes de plastiques usagés, sans solution de recyclage à ce jour. Les quantités de produits chimiques non identifiables (PCNI) à éliminer sont estimées entre une et deux tonnes environ par an. Les modalités de gestion de ces produits ne sont pas définies à ce jour.

Les intrants agricoles sont mis en marché par un nombre limité d'importateurs, ou importés directement par des groupements de producteurs. Ces produits proviennent de différents pays, principalement de Métropole pour les produits phytopharmaceutiques, les films et les gaines plastiques, ou de pays non membres de l'Union Européenne pour les engrais et les autres produits plastiques. Les taxes prélevées à l'importation sont affectées aux collectivités territoriales de l'île. La nomenclature douanière ne permet cependant pas de distinguer spécifiquement les intrants destinés à l'agriculture.

La livraison auprès des exploitants agricoles est opérée par ces mêmes importateurs, et par quelques distributeurs. La vente et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sont strictement encadrées, suite à la mise en place du plan Ecophyto. La redevance prélevée sur la vente des produits phytopharmaceutiques est versée à l'Office de l'Eau.

Les réglementations européenne et française sur la gestion des déchets s'appliquent pleinement en Martinique. Elles précisent les modalités de classification des déchets et leurs modalités de gestion. La réglementation tend à responsabiliser les producteurs du produit, fabricants ou importateurs. La filière A.D.I.VALOR, mise en place en Métropole, fonctionne sur un mode volontaire, soutenu par l'ensemble des professionnels de l'agrofourmiture. Son intervention en Martinique se limite actuellement à un soutien technique et financier aux initiatives locales. En Martinique, certaines filières dites à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) s'appuient sur le réseau de collecte des déchèteries et sont gérées par les éco organismes nationaux (emballages ménagers, déchets électriques et électroniques des ménages), à l'exception notable de la gestion des pneumatiques usagés, des huiles et des batteries, pour lesquels l'organisation technique et financière est locale. L'animation du réseau de collecte est assurée, dans tous les cas, par un organisme local.

La complexité des règles du transport maritime rend difficile et coûteuse la gestion des déchets, en particulier celle des déchets dangereux. Les installations de traitement ont une capacité limitée ; la construction de nouvelles installations d'incinération et de stockage est en projet. Il n'existe pas d'installation de recyclage de polyoléfinés (polypropylène, polyéthylène). Les emballages et plastiques usagés sont donc regroupés, préparés et expédiés en Métropole pour être valorisés.

Les professionnels agricoles sont déjà très impliqués dans la gestion de leurs déchets : les producteurs de banane (BANAMART) gèrent leurs emballages et plastiques usagés. La Chambre d'agriculture et les distributeurs de produits phytopharmaceutiques ont mis en place plusieurs collectes de PPNU et, récemment, des EVPP. Ces collectes sont financées, en majorité, par des aides de l'Etat. Les coûts de gestion de ces différents déchets sont trois à cinq fois supérieurs à ceux connus en Métropole. Si des raisons objectives (solutions techniques locales inexistantes ou mal adaptées, transport maritime, faibles volumes de certains gisements, etc.) expliquent ces coûts élevés, l'absence de réelle concurrence, due au faible nombre de prestataires, peut également peser sur les prix.

Les autres déchets d'agrofourmiture, sans solution de collecte, sont éliminés dans des conditions non contrôlées (brûlage, enfouissement).

Lors des entretiens, la gestion des déchets issus des exploitations agricoles est apparue peu prise en compte par les collectivités territoriales. En revanche, les acteurs professionnels, tout particulièrement ceux des filières banane et canne à sucre, ont exprimé de fortes attentes, et une volonté de se mobiliser pour contribuer à mettre en place une organisation durable de gestion des intrants agricoles en fin de vie.

Les recommandations

En amont, des actions de prévention peuvent être encouragées pour limiter les quantités des déchets dont la gestion est la plus complexe : par exemple, l'amélioration de la conception des emballages (solidité des bidons, qualité des étiquettes), et le développement de techniques alternatives à l'utilisation des films plastiques de paillage. Ces actions préventives ont également un but qualitatif : limiter la nocivité globale et augmenter le potentiel de valorisation de ces déchets.

Pour faciliter la gestion ultérieure des déchets, l'étude souligne l'importance d'une bonne préparation des emballages et des plastiques usagés au niveau de l'exploitation agricole : rinçage des bidons, tri par matériau, séparation des flux majeurs et mineurs, inventaire des produits chimiques à éliminer, etc.

La formation des intervenants (chauffeurs, agents de réception et de contrôle des déchets) est également un élément clé de réussite pour rationaliser les collectes. La sensibilisation et la formation des agriculteurs aux bons gestes peuvent être améliorées via notamment le Certiphyto.

En cas d'exportation des déchets, le rapport préconise de rechercher des synergies avec d'autres filières, pour gérer le transport maritime et le traitement des déchets. Pour les déchets non dangereux non valorisables (films souillés, emballages multi matériaux), il recommande une élimination à moindre coût dans les centres de stockage existant dans l'île.

Une optimisation des collectes déjà existantes en Martinique, comme celle des gaines bleues par BANAMART, doit être systématiquement recherchée. Une fois collectés, triés et mis en balle, les plastiques du flux majeur pourront être expédiés par voie maritime dans une unité de recyclage en Métropole. Il faudra cependant envisager la faisabilité technique et économique de solutions alternatives comme l'envoi des déchets en Guadeloupe pour un traitement par la société ECODEC. La création d'une troisième ligne d'incinération serait également une opportunité intéressante voire indispensable pour la valorisation énergétique des plastiques usagés souillés, ou non souillés.

Les coûts de gestion des différentes catégories d'intrants agricoles en fin de vie ont été estimés à partir des informations collectées lors des interviews, l'analyse des retours d'expériences en Martinique et les références dont dispose A.D.I.VALOR. Les montants indiqués doivent être considérés comme des estimations indicatives de coûts moyens, pour un flux de déchet considéré comme homogène. Ils correspondent à ces coûts de gestion en phase « de routine » ; ils ne prennent donc pas en compte les dépenses exceptionnelles à engager lors de la mise en place d'une filière : études préalables, communication, formation, ...etc.

La gestion des intrants agricoles en fin de vie en Martinique représente un enjeu financier annuel de l'ordre de 550 000 €, dont :

- **65 à 80.000 € pour les emballages**, selon les hypothèses de quantités collectées retenues. Les coûts d'organisation et de communication représentent plus de 50% du budget prévisionnel global. Une économie de 15.000 € est envisageable en cas de gestion mutualisée des différents flux d'emballages.
- **320.000 à 440 000 € pour les plastiques usagés**. Seuls les plastiques à très forte valeur ajoutée pourraient être valorisés. Le surcoût induit par le choix d'une filière de recyclage « Métropole » pour les plastiques souillés est, au minimum, de 100.000 € : les recettes de recyclage ne compensent pas les surcoûts liés au pré-traitement et à l'acheminement des emballages jusqu'au site de traitement.
- **33.000 à 49.000 € pour les PPNU (1 à 2 tonnes)**. Les coûts d'organisation des opérations représentent plus de 70% des dépenses totales.

Une réduction significative des coûts d'organisation est envisageable si la gestion des trois flux est mutualisée.

Les scénarios proposés

Trois scénarios pour la gestion opérationnelle et économique d'un dispositif pérenne ont été élaborés. Ils s'appuient sur des hypothèses posées sur les bases suivantes :

- Répartition des responsabilités de chacun des acteurs de la filière
- Mode de financement du dispositif
- Positionnement par rapport aux dispositifs gérés par les collectivités locales, le dispositif métropolitain de gestion des déchets d'agrofourniture géré par A.D.I.VALOR et les dispositifs en cours de mise en place concernant les filières REP réglementées (emballages, déchets diffus spéciaux).

Les trois scénarios « directeurs » sont les suivants :

- **Scénario 1** : intégration dans l'organisation territoriale des déchets ménagers et assimilés
- **Scénario 2** : intégration dans le système métropolitain « A.D.I.VALOR »
- **Scénario 3** : organisation volontaire d'une filière locale

Pour chaque catégorie d'intrants en fin de vie, un classement des scénarios est proposé, qui prend en compte les critères suivants :

- Performance technique : périmètre de collecte, taux de collecte, implication des acteurs professionnels, sécurité des personnes.
- Performance environnementale : maîtrise des impacts « sol-air-eau », optimisation des transports, maîtrise de la qualité des flux, hiérarchie des filières de traitement, taux de recyclage.
- Performance économique : coût de la collecte et du traitement, coût d'organisation, coût de gestion du financement, pérennité financière.

Si une organisation globale de la gestion des déchets d'agrofourriture peut être envisagée, nous recommandons de privilégier les orientations du scénario 3 « organisation volontaire d'une filière locale », globalement le mieux classé, et qui présente des avantages significatifs par rapport aux autres options décrites :

- Prise en compte des initiatives existantes.
- Ouverture du dispositif à tous les intrants et toutes les catégories d'emballages.
- Fiabilité technique de l'organisation du fait des compétences et de l'expérience des acteurs de la filière.
- Confirmation de l'engagement responsable des acteurs leaders de la filière (importateurs, organisations de producteurs).

Pour rendre ce scénario attractif sur le plan économique, il pourrait être demandé aux pouvoirs publics de soutenir financièrement cette initiative pour compenser les surcoûts liés à la mise en place d'une organisation spécifique. Ce type d'approche avait été retenu lors de la mise en place des filières de gestion des PPNU et des plastiques agricoles en Métropole.

Si cette option n'était pas retenue, le rapport recommande de privilégier:

- les dispositions du scénario 1 pour les emballages, sous réserve que la Chambre d'agriculture, les distributeurs et organisations de producteurs puissent s'impliquer activement dans la construction des tarifs d'entrée dans les déchèteries et dans l'accueil des déposants lors des périodes de collecte.
- les dispositions du scénario 1 pour les plastiques, sous réserve que la Chambre d'agriculture, les distributeurs et les organisations de producteurs puissent s'impliquer activement dans la construction des tarifs d'entrée dans les déchèteries. Les organisations de collecte mises en place par les producteurs de banane doivent impérativement être confortées.
- les dispositions du scénario 2 « intégration dans le système métropolitain A.D.I.VALOR » pour les PPNU, afin de sécuriser les modalités techniques de gestion des déchets dangereux. Le scénario 1 ne pourrait être envisagé qu'à moyen terme, une fois la filière Eco DDS mise en place. Il aurait l'avantage de permettre de mutualiser les flux à gérer, et donc réduire les coûts de collecte et de transport des déchets dangereux à éliminer. Quel que soit le scénario retenu, il n'est pas raisonnable d'alourdir le dispositif mis en place par la gestion des Produits Chimiques Non Identifiables (PCNI) : ces déchets nécessitent des dispositions techniques particulières. Les metteurs en marché ne peuvent pas être considérés comme responsables de leur élimination. Nous préconisons la mise en place d'opérations spéciales, tous les trois ans par exemple, avec A.D.I.VALOR comme maître d'ouvrage et l'Office de l'Eau comme principal financeur.

Des collectes ont déjà été organisées en Martinique. Le rapport recommande d'impliquer plus étroitement l'ensemble des parties prenantes (groupements de producteurs, distributeurs-importateurs, prestataires, Chambre d'agriculture, collectivités territoriales avec appui des services de l'Etat) pour mettre en place d'autres collectes, en vue d'une organisation pérenne. Pour cela les recommandations formulées soulignent l'importance **d'identifier un organisme « maître d'ouvrage », qui aurait en charge d'animer le suivi des actions qui seront mises en œuvre.**
